

**CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 2026**  
**SOLITAIRES EQUIPAGES.FLOTTE PARTAGEE**  
**AVIS DE COURSE**

**Autorité Organisatrice (AO) : Cercle de Voile de Martigues**

**Du 18 au 27 août 2026**

**Version du 28 mai 2026**

Partie 1 du 18 au 22 août pour les séries suivantes :

Optimist Filles et Garçons - ILCA 7 - ILCA 6 Filles et Garçons – ILCA 4 Filles et Garçons - 29er ; Open 5,70 – 420 Filles et Garçons / Mixtes

Partie 2 du 23 au 27 août pour les suivantes :

O'pen Skiff Filles et Garçons, Double RS Feva Open, Flotte Partagée Habitable Open, Tyka Open; SL 15,5 ; Nacra 15 Open

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 et 61.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### **Préambule : Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout des espaces d'échange et de partage ouverts et accessibles à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des participants.

## **1 REGLES**

**La régata sera régie par :**

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2. Les règlements fédéraux,
- 1.3. Pour toutes les courses en Flotte Partagée Habitable : les règles d'utilisation des bateaux (qui remplacent les règles de classe J70 et qui seront jointes aux Instructions de course).
- 1.4. Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse en hélant « Obstacle »

## **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1. Les IC seront disponibles en version électronique sur le mini site officiel du championnat : <https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfse-infos-sur-lepreuve/cfe-tableau-officiel/> au plus tard le 07 août 2026.
- 2.2. Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

## **3 COMMUNICATION**

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le mini site officiel du championnat : <https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfe-infos-sur-lepreuve/cfe-tableau-officiel/>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4. ADMISSIBILITE et INSCRIPTION

4.1. Conformément au document « [Règlement Championnats de France de voile Jeunes](#) », la compétition est ouverte aux catégories d'âges et aux bateaux des classes ou séries suivantes :

Format	17 Titres dont 6 minimes	Age*	Mi-nima	Places maximum
Cf. AC	Optimist Garçons	12 / 14	15	90
Cf. AC	Optimist Filles	12 / 14	10	90
Cf. AC	O'pen Skiff Garçons	12 / 14	15	60
Cf. AC	O'pen Skiff Filles	12 / 14	10	60
Cf. AC	Tyka Open <sup>1</sup>	12 / 14	15	50
Cf. AC	RS Feva OPEN <sup>1</sup>	12 / 14	15	60
Cf. AC	Nacra 15 Open <sup>1</sup>	14 / 20	15	60
Cf. AC	29er Open	14 / 20	15	60
Cf. AC	Open 570 – Open <sup>1</sup>	14 / 25	15	Open
Cf. AC	420 Garçons/Mixte	14 / 20	15	60
Cf. AC	420 Filles	14 / 20	10	60
Cf. AC	ILCA 7 Garçons	15 / 20	15	70
Cf. AC	ILCA 6 Garçons	15 / 18	15	70
Cf. AC	ILCA 6 Filles	15 / 20	10	70
Cf. AC	ILCA 4 Garçons	13 / 16	15	70
Cf. AC	ILCA 4 Filles	13 / 16	10	70
Cf. AC	Flotte Partagée Habitable Open <sup>1</sup>	14 / 25	15	24

\* année du championnat

Des J70 seront fournis par l'AO pour les licenciés sélectionnés pour l'épreuve de Flotte Partagée Habitable (8 J70 exclusivement fournis par l'AO).

**4.2. Sélection Voile Légère :** Chaque ligue proposera une liste de coureurs sélectionnés au championnat de France qui tiendra compte du nombre de places attribuées par séries par la FFVoile et du règlement de sélection qu'elle aura publié sur son site. La FFVoile publiera les listes d'équipages définitivement sélectionnés sur son site avant le **5 juillet 2026**.

**4.3. Sélection Flotte Partagée Habitable :** Mise en ligne des sélectionnés : **le 29 juin 2026** (sous réserve que la FFVoile dispose bien des informations transmises par les ligues). Les concurrents sélectionnés seront avisés par la FFVoile (avec copie à leur ligue). L'AO pourra choisir un format de course par poule si le nombre d'inscrits le rend nécessaire. Chaque équipage devra être en possession **d'une VHF portable en état de fonctionnement, pour toute la durée du championnat**. Les équipements individuels de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) ne seront pas fournis par l'AO. En conséquence chaque membre d'équipage devra apporter cet équipement individuel de flottabilité, celui-ci devra être en bon état et conforme aux

normes de la Division 240.

**Chaque équipage devra être en possession d'un pavillon rouge de réclamation (non fourni par l'organisateur).**

#### **4.4. Admissibilité :**

- 4.4.1. Tout concurrent licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Jeunes à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue et que la FFVoile ait validé sa sélection.
- 4.4.2. Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur, accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée de l'épreuve.
- 4.4.3. Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.
- 4.4.4. En Flotte Partagée Habitable et Open 5.70. Un membre majeur d'un équipage pourra satisfaire à l'AC 4.3. (ii) pendant toute la durée du Championnat de France Jeunes Solitaires Doubles et Equipages pour un seul équipier mineur appartenant à son équipage uniquement
- 4.4.5. La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales. Ces délégations ne pourront pas concourir pour les titres de Champion de France.

#### **4.5. Inscription en ligne :**

L'inscription et le paiement des frais d'inscription seront effectués en ligne disponible sur le site du championnat à partir du 07 Juillet 2026 et sera clôturé le 17 août à 23h59.

4.5.1 L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'AO de justificatif d'inscription.

4.5.2 Lors de l'inscription en ligne, il sera demandé

- Pour les mineurs, la validation de l'identité du représentant légal, valant autorisation parentale, ainsi que l'identité et l'engagement de la personne responsable du mineur durant le Championnat.
- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, et pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- L'autorisation de port de publicité et certificat de jauge, si nécessaire,

Si certains documents sont manquants, les coureurs concernés seront convoqués par l'organisateur en début de championnat.

#### **4.6 Pour les concurrents de délégation étrangère invitées (Cf. 4.4.5)**

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger, il sera demandé après avoir renseigné le formulaire d'inscription en ligne les documents suivants :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- Une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

#### **4.7 Confirmation des inscriptions :**

##### **4.7.1 Confirmation des inscriptions des compétiteurs :**

La confirmation de l'inscription se fera en présentiel (cf. programme), vous devrez impérativement fournir à l'organisateur la fiche de jauge complétée et disponible ici :

<https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfse-infos-sur-lepreuve/cfe-tableau-officiel/>

#### 4.7.2 Confirmation des inscriptions des entraîneurs et accompagnateurs

Chaque ligue devra désigner en amont du championnat, un responsable de délégation qui sera chargé d'adresser à la FFVoile la liste des entraîneurs présents sur l'épreuve.

Les entraîneurs validés par les ligues et présents pendant l'épreuve devront s'inscrire en ligne en amont du championnat via un formulaire qui leur sera adressé et confirmer leur inscription au bureau des accréditations à partir du mardi 18 août pour la partie 1 et dimanche 23 août pour la partie 2  
Attention : Seuls les entraîneurs accrédités seront autorisés à venir dans les zones de course.

## 5. Droit à Payer :

### 5.1. Pré-Inscription en ligne :

5.1.1 La pré-inscription et le paiement des frais d'inscription au Championnat de France seront effectués en ligne.

5.1.2 Pour la Flotte Partagée Habitable, les ligues devront envoyer leur demande de quotas avant le 13 avril 2026. Puis, en fonction des quotas attribués par la FFVoile, elles devront envoyer le chèque de participation pour leur(s) équipage(s) **à l'ordre de la FFVoile, ou un virement**, avant le 22 mai, par courrier à :

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES FLOTTE PARTAGEE HABITABLE  
FFVOILE- 15 Rue Henri Bocquillon  
75015 PARIS

### 5.2. Les droits sont les suivants\* :

Classes / Séries	Droits d'inscription anticipé jusqu'au 21/07/2026 23h59	Droits d'inscription à partir du 22/07/2026 (0h00)
Solitaires	130 €*	170 €*
Doubles	260 €*	340 €*
Equipages (Open 5.70)	390€*	510€*

*\*hors frais de gestion du site d'inscription en ligne*

### Flotte Partagée Habitable :

Flotte Partagée Habitable	Droits d'inscription
Montant	850 € par bateau
Date limite paiement	22/05/2026
Moyen de paiement	Chèque envoyé par la ligue, à l'ordre de la FFVoile, ou virement
Destinataire	FFVoile

5.3. Remboursements toutes séries hors flotte partagée habitable : Une fois le compétiteur pré inscrit, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de doute, il est recommandé de souscrire à l'assurance annulation au moment de l'inscription.

5.4. Remboursement Flotte Partagée Habitable : En cas de désistement après le 10 juillet, la décision du remboursement des frais d'inscription sera laissée à la discrétion de l'AO.

## 6. PUBLICITE

6.1. [DP] [NP] Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 9.2 s'applique :

La pose ainsi que l'entretien de cette publicité sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire la remplacer.

6.2. [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 7. PROGRAMME

### 7.1. Confirmation d'inscription coureurs :

La confirmation des inscriptions et les contrôles de jauge seront effectués sur place en présence pour les concurrents mineurs de l'adulte responsable,

	Date	Horaires	Programme
<b>Partie 1</b>	Mardi 18 août	10h00 / 12h00	Inscriptions et Contrôles de Jauge
		14h00 / 17h00	
		18h30	Cérémonie d'ouverture
	Mercredi 19 août	9h00 – 11h	Inscriptions et contrôle de jauge
		13h00	1er signal d'avertissement
	Jeudi 20 août	11h00	1er signal d'avertissement
	Vendredi 21 août	11h00	1er signal d'avertissement
	Samedi 22 août	11h00	1er signal d'avertissement
19h00		Remise des prix	

	Date	Horaires	Programme
<b>Partie 2</b>	Dimanche 23 août	10h00 / 12h00	Inscriptions et
		14h00 / 17h00	Contrôles de Jauge
		18h30	Pot d'accueil
	Lundi 24 août	<b>08h30</b>	<b>Briefing Flotte Partagée Habitable (FPH) et courses à suivre</b>
		9h00 / 11h00	Inscriptions et
			Contrôles de Jauge
	Mardi 25 août	13h00	1er signal d'avertissement (Hors FPH)
		<b>08h30</b>	<b>Briefing FPH et courses à suivre</b>
	Mardi 25 août	11h00	1er signal d'avertissement (hors FPH)
		<b>08h30</b>	<b>Briefing FPH et courses à suivre</b>
	Mercredi 26 août	11h00	1er signal d'avertissement (hors FPH)
		<b>08h30</b>	<b>Briefing FPH et courses à suivre</b>
	Jeudi 27 août	11h00	1er signal d'avertissement (hors FPH)
<b>08h30</b>		<b>Briefing FPH et courses à suivre</b>	
19h00		Remise des prix	

7.2. **Séries qualificatives et séries finales :** Pour la flotte partagée habitable, la compétition consistera en une série qualificative et une série finale.

7.3. Pour la Flotte Partagée Habitable, un briefing sera organisé tous les matins.

7.4. Sauf pour la Flotte Partagée Habitable, 3 courses par jour sont programmées. Une 4ème course pourra être programmée en cas de retard sur le programme, les concurrents seront prévenus

par un avenant mis en ligne sur le tableau officiel.

- 7.5. Le dernier jour de la régates, pour chacune des séries, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

## 8. CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

8.1. [DP] Hors flotte partagée habitable et Open 570, pour toutes les autres classes / séries pour lesquelles le poids de l'équipage doit être respecté, il n'y aura pas de pesée systématique lors des confirmations d'inscription. Des pesées aléatoires pourront être organisées avant et / ou pendant la compétition, selon les modalités qui seront précisées dans les instructions de course.

8.2. Les opérations préalables de jauge se feront sous un format déclaratif en ligne. Les concurrents devront pour la première partie du championnat avant le mercredi 19 août 11h00 et avant le 24 août 11h pour la deuxième partie, avoir renseigné l'intégralité du questionnaire en ligne précisant le type de bateau ou son équipement qui sera utilisé durant ce championnat. Ce questionnaire sera accessible sur le mini-site officiel du championnat. Le bateau et ses équipements pourront être contrôlés durant le championnat.

[DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 (conformité aux règles de classe et certificat) 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

## 9 VETEMENT ET EQUIPEMENT

Pour les équipages qui le souhaitent, une balance sera mise à disposition au moment des inscriptions.

9.1 [DP] Pour la Flotte Partagée Habitable, la pesée aura lieu au moment des inscriptions. L'équipage sera constitué a minima de 4 personnes et a maxima de 5 personnes. La masse de l'équipage, pesé en short et t-shirt devra être inférieure ou égale à 300 kg. Pendant toute la durée de la compétition, le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié, sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles. Un équipier pourra être remplacé dans les conditions précisées dans les IC.

### 9.2 [DP] Pour les Open 570

9.2.1 L'équipage pourra être constitué à minima de 3 équipiers ou à maxima de 4 équipiers. Pendant toute la durée de la compétition (de la 1<sup>ère</sup> course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié.

9.2.2 La règle de masse définie dans les règles de la classe (RC B.3.1) s'applique : la masse de l'équipage pesé en short et T-Shirt ne devra pas être inférieure à 200kg. Une correction de 20 KG maximum pourra être constituée pour atteindre ce minimum, par une masse homogène : eau dans un seul bidon, gueuses de plomb, plombs de plongée liés, placés dans l'axe du bateau de manière fixe (pas de matassage possible) au niveau de l'entrée de la cabine.

### 9.3 [DP] Equipements Habitable :

9.3.1 Equipement mis à disposition Flotte Partagée Habitable

9.3.2 La Flotte Partagée habitable se court en J70.

9.3.3 Les bateaux seront fournis avec une grand-Voile, un foc, un spinnaker asymétrique, ainsi que le matériel listé dans l'annexe « liste d'équipement J70 » des IC.

9.3.4 Les bateaux seront tirés au sort au début de la compétition et une règle de rotation sera précisée dans les IC,

9.3.5 Les éventuels dommages ou pertes sur ce matériel seront facturés aux concurrents.

9.3.6 Aucune demande de réparation relative à l'équipement ne sera admise (ceci modifie la RCV 61.1).

9.3.7 Un chèque de caution matériel de 1500€ devra être délivré au moment de la confirmation des inscriptions. Etablir ce chèque à l'ordre de : **FFVoile**

9.3.8 **Il est fortement recommandé aux concurrents « skippers » de contracter un rachat de franchise pour couvrir une partie de leur caution en cas de dommages causés aux tiers : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/EspaceLicencie>**

#### 9.4 [DP] Equipement Open 570

9.4.1 L'armement de sécurité exigé par les [règles de classe](#) est **obligatoire**. Cet armement de sécurité devra être en conformité avec les obligations imposées par la réglementation en vigueur (Division 240, catégorie basique moins de 2 milles d'un abri). Ce matériel devra être en parfait état de fonctionnement au moment du contrôle et durant le championnat.

9.4.2 Conformément aux règles de classe, ce matériel de sécurité ne doit pas peser moins de 15 kg. En cas de masse inférieure à 15 kg, l'équipage devra fournir au comité technique un lest correcteur (eau et/ou sable autorisés) pour atteindre la masse réglementaire des 15 kg.

### 10 REGLES DE SECURITE [DP]

10.1 Rappel : pour les concurrents pesant moins de 30 kg en tenue de bain, l'équipement individuel de flottabilité (EIF) doit avoir une flottabilité de 100 N pour être en conformité avec l'article 240-2.12 de la Division 240.

10.2 Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.

10.3 Pour les séries n'ayant pas d'obligation définie dans leurs règles de classe d'avoir un bout de remorquage, chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage à poste (sur la poutre pour les catamarans) ayant les caractéristiques et dimensions minimales suivantes : diamètre 8 mm, longueur 10 mètres, flottant.

10.4 Le port du gilet est obligatoire dès la mise à l'eau jusqu'au retour à terre. Le gilet peut être enlevé brièvement pour un changement de vêtement ou une autre opération.

### 11 DRONES [NP][DP]

11.1 L'utilisation de drones par les compétiteurs ou les accompagnateurs est strictement interdit.

### 12 LIEU

12.1 L'annexe A fourni le plan du lieu de la compétition

12.2 L'annexe B décrit les zones de courses

12.3 [DP] : De l'envoi du pavillon D à la fin des courses, les concurrents de la partie 2 du championnat ainsi que leurs accompagnateurs ne sont pas autorisés à naviguer à moins de 100 mètres des bords du cadre de chaque parcours de la partie 1 du championnat.

13 **LES PARCOURS** : Les parcours à effectuer seront précisés dans les IC. Chaque jour, les séries pourront changer de zone de course.

### 14 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

14.1 Pour les 29er, Open 5.70, Tyka, RS Feva, O'pen Skiff, Nacra 15, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

14.2 Pour les Optimist, ILCA 7, ILCA 6, ILCA 4, 420, 29er, Open 5 .70, Tyka, RS Feva, O'pen Skiff , Nacra 15, et Open 5 .70 : Un jugement semi direct pourra être mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les IC. Un système de pénalités de remplacement sera précisé dans les IC.

14.3 Pour la Flotte Partagée Habitable : Un jugement direct sera mis en place sur l'ensemble des courses, selon l'annexe Umpire Fleet (UF)

## 15 CLASSEMENT :

- 15.1 TROIS courses devront être validées pour valider le championnat,
- 15.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- 15.3 Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 16 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 16.1 Les bateaux accompagnateurs habilités à suivre les courses devront avoir été identifiés et validés par les responsables de délégation de ligue.
- 16.2 Les accompagnateurs devront confirmer leur inscription auprès de l'organisation et récupérer le dispositif d'identification du bateau. Les bateaux accompagnateurs non habilités par les ligues et non identifiés ne seront pas autorisés dans les ronds de course selon les détails qui seront précisés dans les instructions de course.
- 16.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- 16.4 Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - 16.4.1 Une VHF
  - 16.4.2 Un couteau
  - 16.4.3 Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - 16.4.4 Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - 16.4.5 Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- 16.5 Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- 16.6 Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.
- 16.7 Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## 17 PLACE AU PORT – ACCES AU SITE DU CHAMPIONNAT

- 17.1 Le site du Championnat de France Jeunes sera accessible aux concurrents et aux accompagnateurs à partir du **15/08/2026 pour les concurrents de la première partie du championnat et du 20/08/2026 pour les concurrents de la deuxième partie.**
- 17.2 Pour ceux qui envisagent d'accéder au site plus tôt, il est impératif de contacter le club en amont car la cale de mise à l'eau sera difficilement accessible : [club@cvmartiques.net](mailto:club@cvmartiques.net)
- 17.3 [DP] Les concurrents de la partie 2 présents sur site pendant la partie 1 doivent se conformer aux emplacements de parking définis en annexe A.
- 17.4 Pour autoriser les bateaux de la partie 2 à naviguer en entraînement, Le comité enverra à terre le pavillon E.  
De 90 minutes avant le signal d'avertissement jusqu'à l'envoi du pavillon E, ils ne pourront plus accéder aux cales de mise à l'eau.
- 17.5 Pour toutes les séries, hors Flotte Partagée Habitable, l'ensemble des concurrents et accompagnateurs devra avoir quitté le site le dimanche 31 août 15H00.
- 17.6 [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

- 18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, les concurrents et

ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**18.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

19.1 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 20 PRIX

20.1 Les prix et titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrit(e) défini dans le tableau ci-dessous.

20.2 La liste des titres attribués sera mise en ligne au tableau officiel d'information à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats.

Série	Minima	Série	Minima
Optimist Garçons	15	420 Garçons/Mixte	15
Optimist Filles	10	420 Filles	10
O'pen Skiff Garçons	15	ILCA 7 Garçons	15
O'pen Skiff Filles	10	ILCA 6 Garçons	15
Tyka Open	15	ILCA 6 Filles	10
RS Feva OPEN	15	ILCA 4 Garçons	15
Nacra 15 Open	15	ILCA 4 Filles	10
29er Open	15	Flotte Partagée Habitable Open	15
Open 570 – Open	15		

- 20.3 Pour les, Optimist Filles et Garçons, ILCA 7, 29er ; Open 5,70, O'pen Skiff Filles et Garçons, Double RS Feva Filles et Garçons/Mixtes Flotte Partagée Habitable Open, Tyka; Nacra 15 : Si le minima n'est pas atteint, le titre ne sera pas attribué et l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4.
- 20.4 Pour les 420 Filles et Garçons/Mixtes –ILCA 6 Filles et Garçons – ILCA 4 Filles et Garçons, Tyka, Optimist Filles et Garçons, O'pen Skiff Filles et Garçons, Double RS Feva Filles et Garçons/Mixtes : Si les minima d'inscrits ne sont pas atteints pour l'une ou pour les deux catégories, Filles et Garçons/Mixtes, les titres ne seront pas attribués. Ils seront automatiquement requalifiés en un titre unique Open qui sera attribué si le minima de 15 est atteint. Sinon l'épreuve Open sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4.
- 20.5 Pour les séries ILCA 6 Filles, ILCA 6 Garçons, ILCA 7, 420 Filles, 420 Garçons/Filles, Nacra 15, 29ers, le premier équipage entièrement U17 sera récompensé.
- 20.6 Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrents de ou des délégations étrangères invitées par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un concurrent étranger était classé dans les trois premiers des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions de France Jeunes Solitaires Equipages seront décernés après avoir retiré des classements les coureurs étrangers sans recalcul points.
- 20.7 Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.
- 20.8 Un Prix des Ligues pourra être décerné sur une action exemplaire d'esprit sportif et de fair-play d'un concurrent, d'un équipage ou d'un entraîneur pendant la compétition.

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**Sélections et Organisation FFVoile :**

**FEDERATION FRANCAISE DE VOILE**  
17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS

**Voile Légère :**

Tél. : 01 40 60 37 06

E-mail : [lisemarie.perret@ffvoile.fr](mailto:lisemarie.perret@ffvoile.fr)

**Habitable :**

Tél : 01 40 60 37 07

E-mail : [habitable@ffvoile.fr](mailto:habitable@ffvoile.fr)

**Organisation FFVoile :** [baptiste.meyer@ffvoile.fr](mailto:baptiste.meyer@ffvoile.fr) [eric.dufournier@ffvoile.fr](mailto:eric.dufournier@ffvoile.fr); [claire.pruvot@ffvoile.fr](mailto:claire.pruvot@ffvoile.fr)

Site des Championnats de France : <https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes>

**Organisation Technique :**

**Cercle de la Voile de Martigues**

18 bd Touret de Vallier

13500 Martigues

E-mail : [club@cvmartigues.net](mailto:club@cvmartigues.net)

Internet : <https://www.cvmartigues.net/>

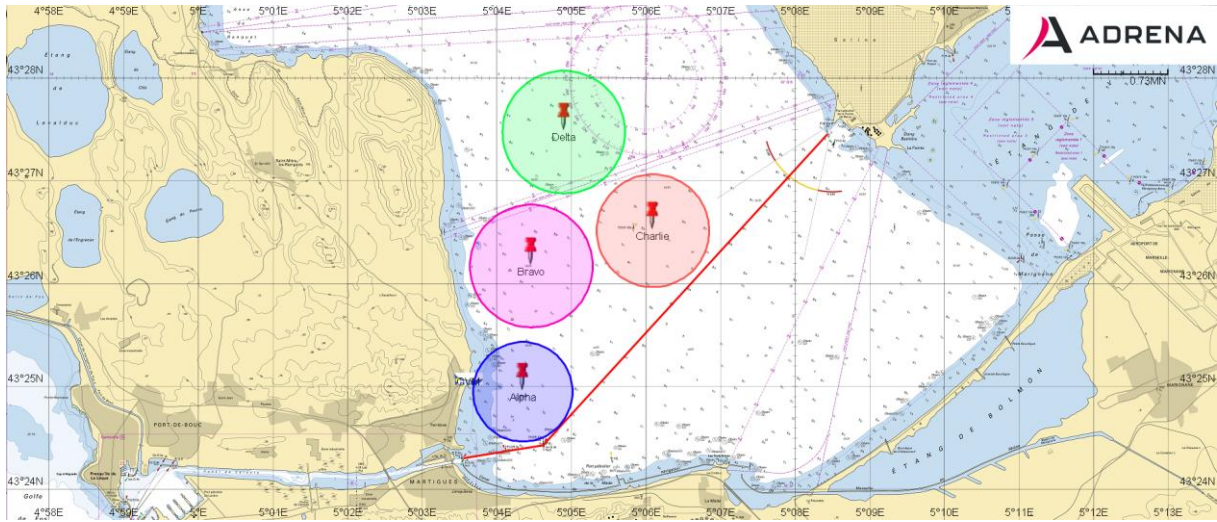
ANNEXE A  
Plan du site **Partie 1**



Plan du site **Partie 2**



**ANNEXE B**  
**Zones de course**



Zone	Latitude	Longitude	Diamètre
Alpha	43°24,950 N	005°04,350 E	1,0NM
Bravo	43°26,175 N	005°04,460 E	1,1 NM
Charlie	43°26,520 N	005°06,090 E	1,1NM
Delta	43°27,480 N	005°04,900 E	1,2NM